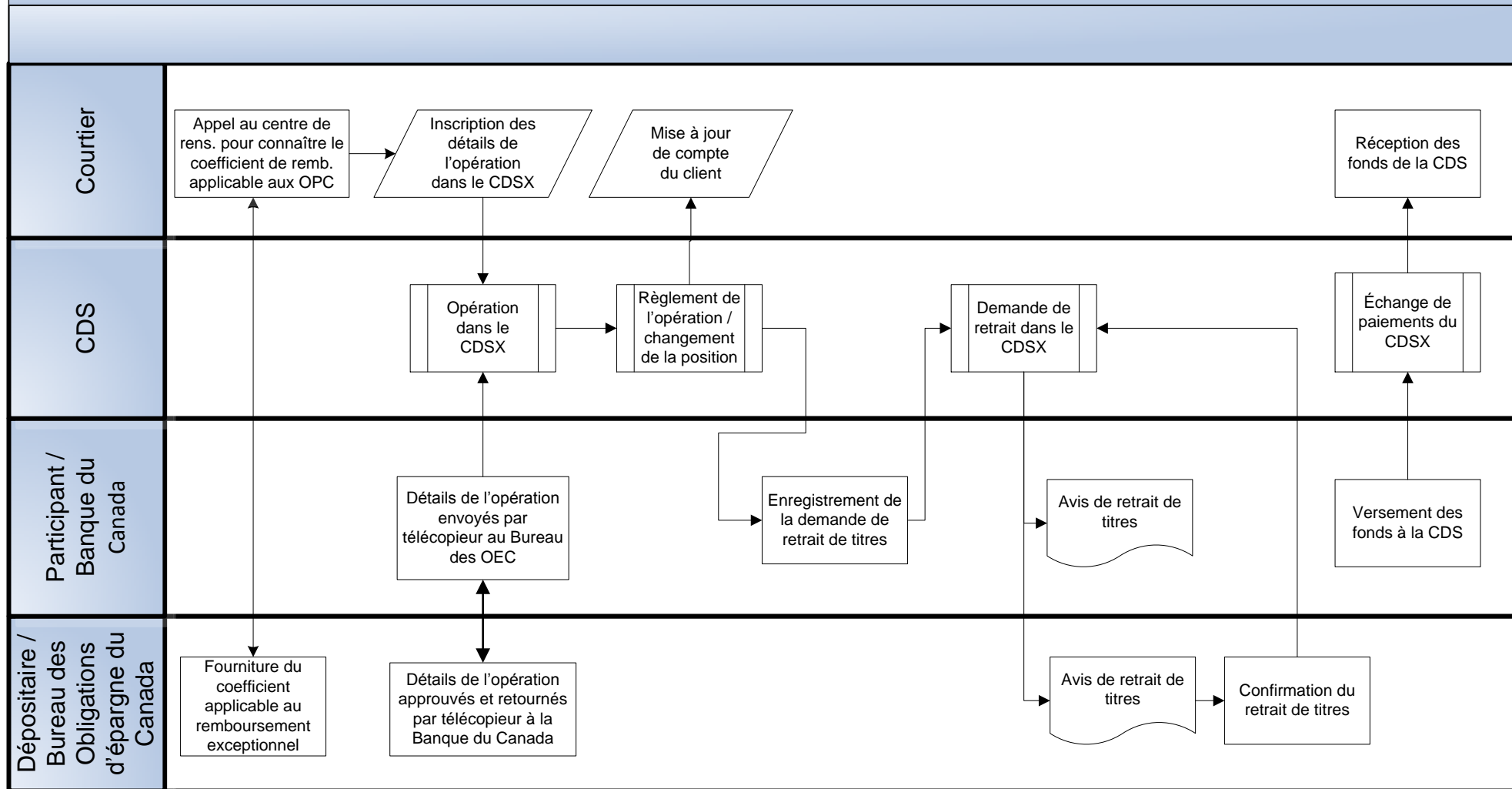


Remboursement exceptionnel dans le système CDSX — OPC



Toutes les formalités liées à un remboursement exceptionnel doivent être conclues le même jour ouvrable. Le coefficient fourni est le coefficient mensuel en vigueur à la fin du mois précédent. L'opération doit avoir lieu avant 12 h (midi HE) pour que le règlement soit exécuté le jour même. Cette procédure NE concerne PAS les demandes de rachat ordinaires. Pour connaître le coefficient appliqué aux remboursements exceptionnels, composez le 1.800.575.5151. Pour toute précision sur l'état d'avancement d'une opération, composez le 1 613 782-7709.